

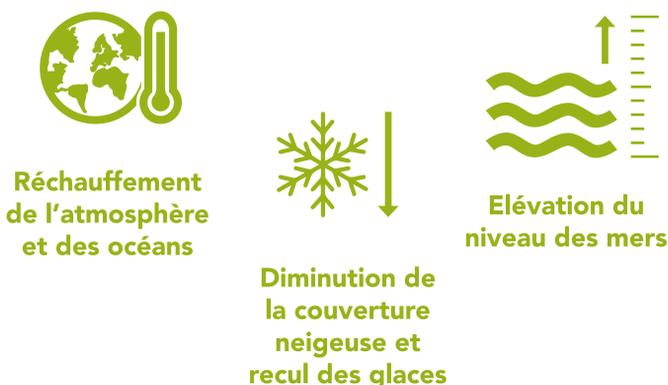
# LES ACTIVITÉS HUMAINES...

## ...responsables du réchauffement climatique

Les scientifiques du Groupement International des Experts du Climat (GIEC) ont établi que c'est l'augmentation de **la concentration des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère qui provoque un réchauffement climatique mondial**. L'activité humaine est la cause principale du réchauffement observé depuis le milieu du 20<sup>e</sup> siècle.

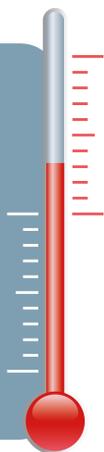
### LE CONSTAT

Le réchauffement climatique mondial engendre des **phénomènes déjà visibles et ressentis partout sur la Terre** :



Les estimations du GIEC indiquent que si rien n'est fait pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, **la température devrait augmenter de +4,8°C au niveau planétaire d'ici à 2100.**

Le seuil des +2°C au-delà duquel **les effets seront particulièrement irréversibles** selon les scientifiques serait franchi dès 2030.



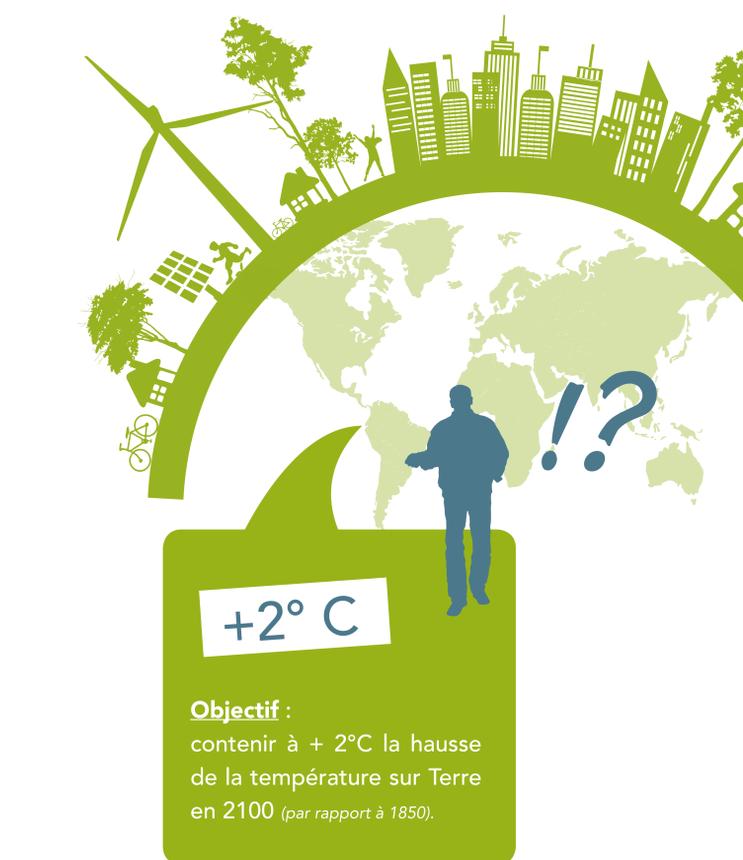
**L'homme peut modifier la trajectoire du réchauffement climatique afin de le contenir à +2°C en 2100.**

Pour cela, il se doit d'agir dès aujourd'hui en atténuant les émissions de gaz à effet de serre et en s'adaptant aux changements climatiques.

Les échelles locale et régionale semblent être le bon niveau pour agir.

■ Origine des gaz à effet de serre en Pays de la Loire - 2012  
Source : Basemis

Energie solaire



### AU NIVEAU NATIONAL

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte votée en août 2015 fixe des objectifs pour **contenir la hausse du réchauffement climatique à + 2°C** :

- Diviser par 4 les émissions de GES en 2050 par rapport à la référence de 1990 ;
- Diminuer de 30 % la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012 ;
- Porter à 32% la part des énergies renouvelables de la consommation finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité ;
- Réduire de 50% la consommation énergétique finale en 2050 par rapport à 2012 ;
- Baisser à 50% la part du nucléaire dans la production d'électricité à l'horizon 2025.

### AU NIVEAU REGIONAL

Le Schéma Régional Climat Air Énergie des Pays de la Loire validé en avril 2014 donne des objectifs à atteindre en 2020 **pour réussir la transition énergétique en Pays de la Loire** :

- Une baisse de la consommation d'énergie de 23% inférieure à la consommation tendancielle ;
- Une stabilisation des émissions de GES par rapport à leur niveau de 1990 ;
- Un développement de la production d'énergies renouvelables à hauteur de 21% de la consommation régionale.